

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 6 août 2018 à 19 h 30, à la salle Multifonctionnelle située au 500, montée de l'Église à L'Île-Bizard, le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte Geneviève statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande numéro 05-2018

Site : 2366, chemin Bord-du-Lac

**Lot : 5 664 608 du cadastre du Québec,
situé dans la zone R1-141 du
règlement de zonage CA28 0023.**

Nature et effets de la demande :

- Autoriser la subdivision du lot no 5 664 608 pour la création de deux (2) lots distincts dont la largeur des lots projetés no 6 259 916 et 6 259 917 seront inférieure de 0,71 mètre à la norme prescrite à 20 mètres à la zone R1-141 faisant partie intégrante du règlement de lotissement CA28 0024;

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande au cours de cette séance.

**Donné à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève,
ce dix-huitième jour du mois de juillet deux mille
dix-huit.**

La secrétaire d'arrondissement substitut
Edwige Noza